



Confédération Nationale du Logement

Confédération de la Métropole de Lyon et du Rhône

34 RUE DE NARVICK 69008 LYON TEL / 04.78.75.40.93 –
MAIL / cnl69@lacnl69.fr Blog: cnl69.123siteweb.fr

En juin, le projet de loi Égalité Citoyenneté est entré en discussion à l'Assemblée nationale. Son objectif affiché est de combattre les inégalités dans les quartiers et favoriser l'engagement civique. Cependant, il manque cruellement d'ambition et certaines de ses mesures vont à l'encontre de la mixité sociale et du vivre ensemble.

PROJET DE LOI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une nouvelle politique des loyers oblige les locataires à passer à la caisse : en effet, le projet de loi prévoit de créer une mixité sociale en obligeant qu'1/4 des attributions soit réservé aux ménages très modestes. Pour parvenir à cette mixité sociale, les HLM seront obligés de baisser les prix des loyers concernés tout en augmentant la relocation des loyers de tous les autres logements. A cela s'ajoute le fait qu'au fil des gouvernements s'est installé un impôt déguisé, le surloyer qui vise à chasser certaines familles plutôt qu'à construire. Plus encore, le projet de loi tend à autoriser le cumul du loyer et du surloyer : jusqu'ici, ce cumul ne pouvait dépasser 25% du revenu total d'une famille, tandis qu'il pourra atteindre jusqu'à 35% du revenu total d'une famille. Finalement, si le projet de loi omet de parler des associations de locataires ou d'habitants, on note cependant des mesures qui vont dans le bon sens, notamment dans le cadre de la loi SRU. En effet, cette loi votée en 2000 oblige toutes les communes à avoir au moins 25% de logements sociaux. Malheureusement, 16 ans après le vote de cette loi, certaines maires de communes aisées refusent encore de construire des logements sociaux. Néanmoins, le projet de loi propose des mesures complémentaires pour contraindre ces maires hors-la-loi.

LA CNL PROPOSE

Nous nous accordons pour dire que le projet de loi est injuste car il fait payer aux locataires un projet de mixité sociale vers laquelle nous tendons. En effet, il nous paraît normal que les ménages modestes aient accès à des logements dans des quartiers aisés. Pour cela, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut **baissier les loyers** et que la mixité sociale doit être financée par l'État et non par les demandeurs de logements sociaux ! C'est pour cela que la CNL propose que la baisse des loyers soit encouragée et compensée par l'État ! De même, **relever les plafonds de ressources** serait une alternative pour favoriser cette mixité sociale sans créer d'inégalité entre ceux considérés comme « trop riches » pour accéder aux logements sociaux. C'est pourquoi la CNL propose également de **plafonner réellement le surloyer** afin qu'il soit impossible pour une famille de payer plus d'1/4 de son revenu en loyer et surloyer, même si la CNL préférerait voir le surloyer supprimé.

Afin que les habitants et les locataires soient représentés et impliqués dans les décisions de leur quartier afin que les locataires aient une place primordiale dans les décisions prises dans les conseils d'administration afin de respecter les décisions démocratiques. C'est pourquoi la CNL suggère que les **locataires représentent 1/3 des élus des membres dans les conseils d'administration des organismes de logements sociaux**. Pour cela, il faut cependant que les associations de locataires aient des moyens et que les associations locales contribuent à la vie de leur cité tout en **créant un statut de l'élu associatif** pour que les élus aient moins de difficulté à exercer le mandat de représentants des locataires.